

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical, décide :

- **d'approuver le renouvellement de l'adhésion annuelle du SMBVA à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne,**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ugine, le 2 mars 2023

Le Président,



Umberto DIMASTROMATTEO,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230228-23-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Affichage : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

